



Association des Propriétaires de
Machinerie Lourde du Québec

Bulletin-Info

Septembre-octobre 2013
Volume 17, Numéro 5

Associations affiliées



Association des propriétaires
de grues du Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS
DE VÉHICULES DU QUÉBEC

Dans ce numéro

- 1 Championnat de chasse-neige le 5 octobre
Nouvelles de l'APGQ
- 2 Tournoi de golf 2013
Congrès 2014
Opérateur de pompe
- 3 Table sur les charges
MRA vous informe
- 4 Âge des camions
Équité salariale
Camo-route

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : apmlq@videotron.ca

NOUVEAUX MEMBRES

Les Entreprises JPG Bergeron Inc.

Membre # 1781
53, rue Principale
Saint-Narcisse (Québec)
G0X 2Y0
418 328-8233

Membre APGQ :

Les Grues MFC Inc.
Membre # 5069
1651, boul. du Royaume Ouest
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1
418 545-8583

Entreprises EPJ Inc.

Membre # 1783
2150, petit St-Esprit
Nicolet (Québec)
J3T 1M1
819 448-6544

Membre associé :

Creighton Rock Drill Ltd.
Membre # 1782
4001, Lavoisier
Boisbriand (Québec)
J7H 1N1
450 435-2555

Transport E. Hallé et Fils

Membre # 1784
310, rue Granier
Pointe-Lebel (Québec)
G0H 1N0
418 589-7225

Membre AEFQ :

Mission HGE Inc.
Membre # 9460
1990, rue Cyrille-Duquet, bur. 210
Québec (Québec)
G1N 4K8
418 872-1161

CHAMPIONNAT 2013 - UN BILLET POUR L'EUROPE EN CHASSE-NEIGE

Il reste encore deux places pour participer au championnat de chasse-neige qui aura lieu le 5 octobre aux Galeries Chagnon de Lévis. Le gagnant de la compétition ira à Andorre en Europe pour représenter le Québec en février 2014 dans le cadre d'un voyage payé. C'est une occasion à ne pas manquer! Pour vous inscrire, contactez Mme Caroline Côté au 514 523-6444, poste 429, ou visitez la section du championnat sur le site de l'AQTR au www.aqtr.qc.ca pour remplir le formulaire en ligne.

PÉRIODES D'APPRENTISSAGE CHANGÉES POUR LES GRUTIERES

Depuis le 18 juillet 2013, l'apprenti grutier doit effectuer deux périodes d'apprentissage de 2 000 heures (4 000 heures au total) avant de pouvoir s'inscrire à l'examen de qualification provinciale de grutier. Une fois l'examen réussi, il obtiendra le certificat de compétence-compagnon (CCC) de grutier.

Le salaire de la première période d'apprentissage de 2 000 heures de l'apprenti équivalra à 70 % du salaire d'un compagnon grutier. Quant à sa deuxième période d'apprentissage, elle équivalra à 85 % du salaire d'un compagnon. Source : CCQ.

JOURNÉE DE L'INDUSTRIE

L'Atelier-école les Cèdres invite tous les membres de l'APGQ à participer à la première journée de l'industrie qui se déroulera le 11 octobre prochain.

Une invitation officielle vous sera acheminée par courriel sous peu.

LOUIS PARISEAULT C.d'A.Ass.
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x231 f 514 374-2923
lpariseault@gaudreaudemers.com

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201
Saint-Léonard QC H1S 0B6
gaudreaudemers.com

**Gaudreau
Demers**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LE TOURNOI DE GOLF DE L'APMLQ COURONNÉ DE SUCCÈS

La 18^e édition du tournoi de golf des membres associés a connu un franc succès avec la participation de près de 100 personnes. Le Club de golf Grand'Mère en Mauricie nous avait réservé un excellent accueil. La tenue de cette compétition amicale aura permis à différents *foursomes* de s'illustrer en plus de permettre d'amasser 2 800 \$ pour Centraide Mauricie. Merci à tous les golfeurs pour leur participation!



De gauche à droite : Pasquale D'Ambrosio de Liebherr Canada, animateur de la soirée, Chantal Ferland de Centraide et Jacques Guimond, président de l'APMLQ, lors de la remise du montant de 2 400 \$ de la part des joueurs du tournoi auquel s'est ajouté un montant de 400 \$ offert par le *foursome* gagnant.



De gauche à droite, les membres du *foursome* gagnant avec un cumulatif de -8 : Jocelyn Jacques, Jacques Caron, Kevin Lacasse et Denis Maheux, en compagnie de Luc Lachambre de la Mutuelle de prévention de l'APCHQ qui commandait le prix remis à l'équipe ayant le meilleur résultat après 18 trous.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : CONGRÈS DES MEMBRES LES 25 ET 26 AVRIL 2014



La ville de Québec sera l'hôte de la prochaine édition du congrès de l'APMLQ et de ses associations affiliées. Les membres du comité d'organisation du 48^e congrès ont retenu la thématique *Unis pour bâtir l'avenir* pour guider l'élaboration de la programmation de cet événement tant pour le choix des ateliers que des gens qui prendront la parole. Il a été aussi convenu d'ajuster le temps de pause pour vous donner plus de temps pour rencontrer les exposants.

Nous vous invitons donc à inscrire dès maintenant à votre agenda la tenue de votre congrès les 25 et 26 avril 2014. Un rendez-vous à ne pas manquer!

CERTIFICAT DE COMPAGNON : OPÉRATEUR DE POMPES À BÉTON AVEC UN MÂT



Depuis le 18 juillet dernier, l'exemption pour compagnon d'opérateur de pompes à béton munies d'un mât de distribution a été convertie en certificat de compétence compagnon. Si l'exemption pour compagnon d'opérateur de pompes à béton munies d'un mât de distribution était échue à cette date, vous devriez en faire la demande en contactant le service à la clientèle de la CCQ.

Si moins de 2 000 heures ont été enregistrées à la CCQ pour cette spécialité avant le 18 juillet dernier et que le travailleur accumule 2 000 heures travaillées ou plus pendant la période de validité de l'exemption, il devient admissible à l'examen de qualification provinciale de la spécialité d'opérateur de pompes à béton munies d'un mât de distribution, moyennant des frais de 100 \$. Pour plus d'information, contactez le service à la clientèle de la CCQ au 1 877 973-5383 ou visitez le site Internet de l'organisme au www.ccq.org.

NOTRE PRÉSENCE À LA TABLE SUR LES CHARGES ET DIMENSIONS DU MTQ

Le directeur général de l'Association, Yvan Grenier, participe à plusieurs comités pour représenter les membres et défendre leurs intérêts. En octobre 2012, il s'est joint à la Table de consultation gouvernement-industrie sur les normes de charges et dimensions dont les travaux auront un impact certain sur tous les propriétaires de machinerie lourde et d'équipements spécialisés.

En effet, cette table se veut un lieu d'échange et de consultation avec les représentants de l'industrie et les différents intervenants concernés par les questions de normes de charges et de dimensions des véhicules routiers. Elle a pour objectif de trouver des solutions qui font consensus aux problématiques reconnues dans le respect du cadre et des processus de normalisation et d'harmonisation sous la responsabilité des autorités publiques en transport.

Un travail d'équipe

L'APMLQ, accompagnée de ses groupes affiliés (l'AEFQ, l'APGQ, l'APPBQ et l'ATEPCAQ), participe activement aux activités de la Table. Toute problématique et toute solution en lien avec le règlement sur les charges et dimensions et le règlement sur le permis spécial de circulation devront être analysées, discutées et documentées pour atteindre un consensus sur une modification réglementaire.

Des groupes de travail pour accélérer le fonctionnement

Comme les demandes de modification réglementaire en suspens sont très nombreuses et multiples, la table s'est dotée de six groupes de travail qui auront à prioriser les sujets à traiter et à analyser :

- Groupe de travail sur le délestage d'essieux (essieux relevables);
- Groupe de travail sur les équipements de déneigement;
- Groupe de travail sur les équipements agricoles;
- Groupe de travail sur les véhicules de transport de personnes (autobus);
- Groupe de travail sur les longueurs et excédents;
- Groupe de travail sur les configurations spéciales.



Début des travaux

Tous ces groupes ont commencé leurs travaux au cours de l'été ou le feront au début de l'automne et leur premier mandat est de prioriser les sujets à traiter. Ainsi, le groupe sur le déneigement s'est réuni le 9 juillet. Lors de la rencontre, la thématique des surcharges sur l'essieu avant des camions de déneigement a été priorisée. Les travaux du groupe de travail sur les longueurs et excédents ont été lancés le 18 juillet. Les membres du groupe ont priorisé le sujet de porte-à-faux et de la longueur des camions flèches (boom truck). Des représentants de l'APGQ ont été mandatés pour participer aux discussions.

Les autres groupes de travail sont en démarrage et un suivi sera fait sur l'évolution des travaux par vos représentants. Il est aussi à noter que le règlement sur le permis spécial de circulation sera complètement révisé et le sujet sera discuté de façon très détaillée à la table de concertation. L'APMLQ et ses associations affiliées seront bien sûr là pour veiller aux intérêts de leurs membres. Nous vous tiendrons au courant dans les prochains bulletins.

REMORQUES LEWIS

499, chemin du Grand Rang

La Présentation, St-Hyacinthe
(Québec) J0H 1B0
Téléphone : (450) 796-5656
Sans frais : 1 877 796-5656
info@remorqueslewis.com



La référence dans le domaine des
semi-remorques au Québec!

PETITES REMORQUES
BENNES BASCULANTES
TÉLÉSCOPIQUES
SURBAISSÉES
FARDIERS

COTISEZ-VOUS À LA CSST?

Ne payez pas en double. Comme dirigeant d'entreprise, vous n'avez pas à cotiser à la CSST si vous êtes couvert par une assurance invalidité de longue durée. Cette exemption s'applique à tous les administrateurs de votre entreprise. Vous épargnez de l'argent et vous êtes mieux protégé.



MICHEL
RHEAUME
associés

Pour en savoir plus :

(514) 329-3333 ou 1 800 363-5956

info@cabinetmra.com

APPELS D'OFFRES DU MTQ - ÂGE DES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT



À la suite de questions de membres sur l'exigence du ministère des Transports d'exécuter le déneigement avec des camions de moins de 20 ans ou de moins de 10 ans pour les contrats de location de camions avec opérateur, nous avons vérifié auprès des autorités quels camions peuvent se qualifier.

Ainsi, un camion de 1993 sera accepté pour la saison de déneigement 2013-2014, car il est considéré avoir moins de 20 ans. Cependant, pour les saisons qui suivent, il sera refusé. Le même raisonnement tient pour les contrats de location : un camion 2003 sera accepté pour la saison 2013-2014, mais il sera refusé pour les saisons suivantes.

Pour tout éclaircissement sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 1 800 268-7318.

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE : DATE BUTOIR LE 1^{ER} JANVIER 2014

Le 1^{er} janvier 2014 est la nouvelle date butoir dans l'application de la *Loi sur l'équité salariale*. Il s'agit de l'échéance à laquelle plusieurs employeurs devront avoir réalisé l'exercice d'équité salariale dans leur entreprise et en avoir affiché les résultats. Cette échéance vise les entreprises de plus de 10 employés ayant été assujetties à la *Loi sur l'équité salariale* au cours de l'année civile 2008 ou 2009.



L'employeur dont l'entreprise comptait 10 personnes salariées ou plus lors de l'année civile 2008 a jusqu'au 1^{er} janvier 2014 pour réaliser son exercice d'équité salariale.

L'employeur dont l'entreprise comptait 10 personnes salariées ou plus lors de l'année civile 2009 ou les années suivantes doit réaliser son exercice d'équité salariale au plus tard 4 ans à partir du 1^{er} janvier suivant l'année civile où une moyenne de 10 salariés ou plus est atteinte.

Le défaut de réaliser l'exercice d'équité salariale dans les délais prévus par la Loi ou le défaut de produire une déclaration peut entraîner l'ouverture d'une enquête de vérification. Pour plus d'information, visitez le site de la Commission de l'équité salariale (www.ces.gouv.qc.ca).

LA MUTUELLE DE FORMATION QUI EN OFFRE PLUS

La Mutuelle de formation de Camo-route a pour mission de planifier, d'organiser et de rendre plus accessible la formation pour les membres de l'APMLQ et ses associations affiliées.

La Mutuelle analyse vos besoins et planifie les formations à dispenser. À cet effet, voici des exemples de formations offertes d'une durée de 4 heures : arrimage des cargaisons; heures de conduite et de repos; normes de charges et de dimensions; permis spécial de circulation; règlement sur le transport de marchandises dangereuses; vérification avant départ.

Pour répondre à vos besoins de formation, elle personnalise ses services, entre autres, en analysant vos besoins de formation, en développant des plans de formation, en évaluant vos activités et leurs retombées, en partageant des services et des ressources, en constituant des dossiers de formation, en vous assistant pour la recherche de fournisseurs de services ou de programmes de subventions disponibles.



Pour en savoir plus : 1 866 927-6883,
info@camo-route.com ou www.camo-route.com.



Diane Lemay
Directrice clientèle - cautionnement
514 313-0744
diane.lemay@bflcanada.ca

Frédérique Chevalier
Directrice clientèle
Courtière en assurance de dommage
514 313-0750
fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 1G1
Sans frais : 1 866 688-9888
www.BFLCANADA.ca